

La qualité humaine d'une société
dépend moins de son niveau
religieux, scientifique, technique ou démocratique
que du niveau d'affection, d'attention,
de respect et de bienveillance
qu'on manifeste aux enfants.

Bonjour,

Un changement d'ordinateur et des difficultés de transfert de fichier ajoutés à ma très relative compétence m'ont empêché depuis un bon nombre de mois de vous envoyer ma très irrégulière lettre de nouvelles.

Ces problèmes semblent aujourd'hui réglés et me voici donc de retour.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, n'hésitez pas à me le dire. Envoyez-moi seulement un message vide et j'ôterai votre adresse de mon carnet. Recevant moi-même un grand nombre de messages que je n'ai pas toujours le temps de lire, je vous comprendrai très bien.

Pour ceux qui trouvent encore le temps de me lire, et qui s'intéressent à la question de la violence éducative (à laquelle tout le monde devrait s'intéresser!!!) voici donc quelques nouvelles concernant cette très nocive bizarrerie de notre comportement. Il se peut que vous ayez déjà lu certaines d'entre elles soit sur ma page facebook, soit dans la lettre de l'OVEO, dans ce cas, j'espère que vous ne m'en voudrez pas.

Et d'abord l'histoire des chiens de Seligman.

Les défenseurs des punitions corporelles les justifient parfois par la dureté de la vie : "Il faut bien y préparer les enfants", nous dit-on. Les punitions corporelles seraient en quelque sorte un entraînement qui permettrait aux enfants de mieux affronter les épreuves de la vie. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionnent les mammifères que nous sommes. Les expériences menées sur des chiens par le psychologue américain Martin Seligman, en 1976 ont montré au contraire qu'un animal puni perd une partie de son aptitude à réagir aux situations de stress. Ces expériences sont cruelles, mais du moment qu'elles ont été faites et qu'il est trop tard pour les empêcher, tant vaut-il au moins profiter de leur enseignement.

Seligman a soumis des chiens à des chocs électriques dans deux cages différentes : l'une dans laquelle le chien pouvait interrompre les chocs en appuyant sur un levier, l'autre qui n'offrait aucune possibilité d'action sur le circuit électrique. Placés ensuite dans une situation nouvelle où, enfermés également dans une cage, les deux chiens pouvaient facilement échapper aux chocs électriques en franchissant une cloison basse, ils ont réagi différemment. Le premier chien qui avait pu échapper aux chocs électriques avait gardé intacte sa capacité à réagir à une situation dangereuse, et il a immédiatement franchi la cloison qui l'a mis à l'abri des chocs. Le second, qui avait appris son impuissance à maîtriser une situation potentiellement dangereuse, a subi passivement les chocs et n'a pas cherché à franchir la cloison. C'est ce qu'on a appelé l'impuissance apprise ou "learned helplessness".

Il serait bon que tous les parents et tous les enseignants connaissent cette expérience. Les enfants soumis à des violences auxquelles ils ne peuvent pas échapper, puisqu'ils sont totalement dépendants de leurs parents, apprennent non seulement par leur intelligence mais aussi par leur

corps, un comportement d'impuissance et de résignation à l'échec qui peut être dangereux. Ainsi, l'expérience des punitions loin de préparer à affronter les difficultés de la vie, provoque au contraire une incapacité à réagir face à ces mêmes difficultés. Il est très probable que les violences verbales ou psychologiques, notamment les jugements dépréciatifs, agissent de la même façon sur le psychisme ; que la soumission à la violence conjugale prend sa source dans les mêmes expériences d'échec subies depuis la petite enfance sous les punitions des parents et que l'habitude de recevoir des fessées risque de rendre les enfants incapables de se défendre de façon appropriée face à un abus sexuel.

Et cette autre étude toute récente

Elle a été publiée le 23 janvier dernier sur le site naïtre et grandir.com et, auparavant, par l'Agence québécoise Science-Press (mais, pour le moment, je n'ai pas pu en trouver l'origine exacte).

Il s'agit d'une étude réalisée auprès de 58 enfants de 3 ans. Elle montre que les enfants réfléchissent beaucoup plus qu'on ne croit, et avec beaucoup de bon sens avant d'obéir. Si un adulte leur demande de lui venir en aide pour l'accomplissement d'une tâche, ils n'acceptent pas d'obéir à des instructions qui leur paraissent incompatibles avec le but de la tâche. Ils préviennent même l'adulte si celui-ci est sur le point de commettre une erreur. Si par exemple on dit à un enfant : « Donne-moi ce verre pour que j'y verse de l'eau », et qu'il sait que le verre en question est percé, la majorité des enfants refusent d'obéir. Au contraire, ils sont très coopératifs si on leur indique un verre intact. De même, ils apportent volontiers leur aide si le trou dans le verre n'empêche pas la réalisation de la tâche, s'il s'agit par exemple de jeter le verre troué ou de l'utiliser comme emporte-pièce pour faire un rond dans de la pâte à modeler.

Cette étude montre deux choses capitales. D'une part, elle confirme que les enfants dès leur plus jeune âge ont un esprit de coopération et d'entraide, ce qu'avaient déjà montré les expériences de Warneken qu'on peut voir sur internet (<http://www.eva.mpg.de/psycho/study-videos.php>). D'autre part, elles permettent de faire comprendre les dégâts que l'on commet quand on exige des enfants une obéissance « au doigt et à l'oeil ». On les habitue tout simplement à court-circuiter leur intelligence, à ne plus réfléchir avant d'agir à la demande d'un adulte, avec tous les dangers que cela présente aussi bien par rapport à des abus sexuels que, plus tard, par rapport à la soumission à l'autorité que l'on s'étonne ensuite de voir si répandue, même lorsqu'il s'agit de torturer quelqu'un comme le montrent les expériences de Stanley Milgram.

Des nouvelles concernant la loi d'interdiction des punitions corporelles et humiliantes.

Au mois de janvier 2013, une plainte (plainte n° 92/2013 publiée par le Conseil de l'Europe) a été déposée contre la France auprès du Comité européen des droits sociaux. La France y était accusée par l'ONG de protection des enfants APPROACH de ne pas avoir interdit toute forme de punition corporelle infligée aux enfants comme elle aurait dû le faire en tant que signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le 3 mai 2013, le ministre français des Affaires étrangères a contesté la validité de cette plainte sous prétexte qu'elle n'apportait rien de nouveau et ne serait pas conforme au système de réclamation collective.

Mais le Comité européen des droits sociaux n'en a pas jugé ainsi et, le 2 juillet 2013, la plainte de l'association APPROACH a été déclarée recevable. Le gouvernement français a donc été contraint de soumettre par écrit un mémoire expliquant ses arguments sur le bien-fondé ou non de la réclamation avant le 27 septembre 2013. Pour plus de précisions sur ce mémoire, voir notre site. L'association APPROACH avait jusqu'au 20 janvier pour répondre à ce mémoire.

En plus de cette plainte, plusieurs événements ont mis la violence éducative à l'ordre du jour. La Fondation pour l'enfance a réalisé un nouveau spot télévisé sur le thème : Il n'y a pas de

petite claque.

Un père a été condamné à 500 EUR d'amende pour avoir donné une fessée déculottée à son fils.

Une nouvelle pétition demandant l'interdiction de toute punition corporelle a été signée par des élus de presque tous les partis.

Et un débat a eu lieu au Sénat sur la maltraitance.

Tout cela a amené les médias à consacrer plusieurs émissions à la violence éducative et, pour une fois, on a eu droit à des débats moins caricaturaux que ceux auxquels nous étions habitués, ce qui est encourageant.

D'autre part, Madame Bertinotti, ministre déléguée chargée de la famille s'est dite favorable à une interdiction. La loi sur la famille qui était en préparation aurait probablement comporté une mesure allant dans ce sens. Mais malheureusement, suite aux manifestations, cette loi a été repoussée *sine die* alors qu'elle avait déjà été assez avancée. Dans *Le Monde* du 19 février, le juge Rosenczveig, qui participait à l'élaboration de cette loi a déploré que le débat sur la procréation médicalement assistée (PMA) et la gestation pour autrui (GPA) ait masqué des débats cruciaux dont notamment « le souci de répondre à tant de parents qui ne savent plus ce qu'ils sont légitimes à faire quand trop confondent autorité et violence et se sentent dépossédés quand on leur avance qu'on peut éduquer un enfant sans le battre ».

Enfin, on en est aujourd'hui à 35 Etats qui ont interdit toute forme de violence sur les enfants.

Du nouveau à l'OVEO

Le site de l'Observatoire de la violence éducative ordinaire (www.oveo.org) s'est enrichi d'un film que je vous recommande de regarder sur l'éducation en Suède : « Si j'aurais su, je serais né en Suède ». Son auteur, Marion Cuerq a tenu à ce que son film soit domicilié sur notre site et nous en sommes très honorés. Marion Cuerq est une cinéaste débutante mais vous verrez que malgré la modestie des moyens techniques et budgétaires dont elle disposait, elle a réalisé un document remarquable sur la manière dont les enfants suédois sont traités dans ce pays où toute forme de punition corporelle est interdite depuis 1979.

Ce film est un très bon moyen pour faire comprendre la réalité et les effets d'une éducation sans violence dans les familles comme dans les écoles. N'hésitez pas à le faire connaître autour de vous, notamment à travers les réseaux sociaux. Vous pouvez également lire une intéressante interview de Marion Cuerq sur la page Facebook du site www.instit.info (cliquer en haut et à droite de la page d'accueil sur le F de Facebook).

Toujours dans le domaine du cinéma, le film de Michel Meignant et Mario Viana : « Amour et châtiments » existe maintenant en version abrégée (durée 56 minutes) donc plus facile à utiliser par les associations pour introduire un débat sur la violence éducative. Son prix de 50€ (droits de diffusion compris) permet aux associations d'en faire un bon moyen de sensibilisation. Sa bande annonce est visible sur le site du film (<http://www.amour-et-chatiments.com>), ainsi que les conditions pour le commander.

Vous pouvez aussi voir sur notre site une des rares vidéos d'Alice Miller. Elle y parle du « piège émotionnel » causé par la violence éducative chez ceux qui l'ont subie. Vous la trouverez vers le bas de la colonne de gauche de la page d'accueil du site.

D'autre part, nous avons publié sur le site de l'OVEO un résumé des études scientifiques les plus récentes sur les effets nocifs de la violence éducative (rubrique Études scientifiques). Il est important de montrer que notre action contre la violence éducative s'appuie sur un grand nombre d'études qui montrent que la violence, même de faible intensité (tapes, gifles, fessées) infligée aux enfants a des effets nocifs, individuels et collectifs, de très longue durée. Et à plus forte raison, bien

sûr, les coups de bâton, de ceinture ou de chicote.

Du nouveau en ce qui me concerne

Un intrépide, compétent et généreux sympathisant de mon travail, Guillaume Mathieu, a entrepris de regrouper tous mes articles dispersés sur trois sites que j'avais laissés à l'abandon, ne sachant même plus trop comment on y accédait, et il m'a créé un nouveau site qui remplacera les trois autres : <http://Oliviermaurel.free.fr> (attention : le 0 est un zéro) Il y a mis non seulement des textes, mais aussi des enregistrements audio d'émissions de radio et des vidéos de conférences, soit plus de 200 articles divers, et même un livre inédit. Il s'agit en fait d'un recueil des chroniques sur la non-violence que j'ai tenues pendant plusieurs années sur l'antenne de la radio chrétienne du Var. Il est possible de télécharger l'ensemble de ce recueil intitulé *Graines de non-violence*, chaque texte, très court, présentant une des mille et une facettes de la non-violence, des portraits de non-violents et les multiples raisons qui font que s'initier à la non-violence est une nécessité.

De nouveaux livres

Catherine Dumonteil Kremer vient de publier *Une nouvelle autorité sans punition ni fessée*, chez Nathan. Je ne l'ai pas encore lu, mais je fais confiance à Catherine. Voici comment elle le présente : « La punition et la menace qui fondaient autrefois l'autorité sont aujourd'hui dénoncées par tous les grands penseurs de l'éducation. Cela signifie-t-il pour autant que nous devons abandonner le terrain et démissionner de notre rôle de parents ? Bien au contraire ! Profitons du formidable élan d'amour qui accompagne l'arrivée d'un enfant pour repenser notre place et notre discours. Les instruments dont nous avons besoin sont à portée de main. À nous d'apprendre à les utiliser ! Cet ouvrage, fruit de l'expérience d'une vie, vous aide à : repenser la pose de limites, parvenir à un parentage respectueux, mettre en place un protocole pratique face aux situations d'opposition. »

Elle a aussi publié de très beaux albums pour enfants dont un s'intitule *Agathe et la fessée*.

Vient de paraître également *Pour une enfance heureuse, Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*, du Dr Catherine Gueguen, chez Robert Laffont. Encore un livre qui montre en s'appuyant sur les découvertes les plus récentes de la recherche et des schémas explicatifs bien faits que la pratique d'une parentalité bienveillante et sans violence correspond aux besoins des enfants et favorise leur plein épanouissement.

Va paraître au début du mois de mars le quatrième livre d'Arnaud Deroo au titre provocateur : « Pourquoi avoir des enfants sages est un projet inadapté » (Chronique sociale), pour lequel Arnaud m'a demandé de lui écrire une préface, ce que j'ai fait bien volontiers. Les livres d'Arnaud Deroo sont le résultat de l'immense expérience qu'il a acquise au service de la petite enfance de la ville de Lambersart où il a créé notamment une « bougeothèque » où l'on peut voir comment les parents apprennent à respecter le développement moteur des bébés (<http://vimeo.com/9490665>)

Enfin, pour les lecteurs chrétiens, je ne saurais trop recommander le dernier livre de Lytta Basset : *Oser la bienveillance* (Albin Michel). Lytta Basset, théologienne suisse qui a été très marquée par la lecture d'Alice Miller. Elle y expose « les ravages de la doctrine du péché originel », mais aussi les ravages de la violence éducative.

Cette floraison d'ouvrages qui vont dans le sens d'une éducation bienveillante est un des signes que, malgré les oppositions auxquelles nous nous heurtons, la cause des enfants progresse.

Que pouvez-vous faire pour promouvoir une parentalité sans violence :

- Diffuser cette lettre à travers les réseaux sociaux.
- Adhérer à l'Observatoire de la violence éducative ordinaire.
- Si vous représentez une association, signer notre appel pour l'interdiction des punitions corporelles et humiliantes (http://www.oveo.org/index.php?view=article&catid=1%3Aappels%26id=2%3Aappelinterdictionspunitionscorporelles&option=com_content&Itemid=2) déjà signé par 237 associations.
- Dans le Var et départements limitrophes, me faire venir pour des conférences tous publics.
- Dans les autres départements, me faire venir pour des conférences à destination des professionnels de l'enfance.

Ailleurs, pour des conférences, vous pouvez vous adresser :

- Région parisienne, à :

Françoise Charrasse : francoise.charrasse@wanadoo.fr

Catherine Gueguen : gueguencath@gmail.com

- Nord de la France, à :

Arnaud Deroo : arnaudderoo@gmail.com,

- Est de la France, à :

David Dutarte : daviddutarte@yahoo.fr

- Rhône-Alpes, à :

Catherine Dumonteil Kremer : cdumonteilkremer@gmail.com, 04 92 56 14 01

- Lire ou offrir un de mes livres sur la violence éducative dédicacé. Ils ont vraiment convaincu un grand nombre de gens et je peux vous les envoyer sans frais de port, au prix du commerce : La Fessée, 12€ ; Oedipe et Laïos, 15€ ; Oui, la nature humaine est bonne, 20€ ; La Violence éducative, un trou noir dans les sciences humaines, 23€.

Dernière nouvelle : Le Vatican se fait taper sur les doigts pour ne pas avoir interdit les punitions corporelles :

Lors de sa 65e session, en janvier 2014, le Comité des droits de l'enfant a fait des recommandations au Saint-Siège concernant les punitions corporelles infligées aux enfants.

Le Saint-Siège a un système religieux légal basé sur le droit canon, qui ne contient aucune interdiction explicite des châtiments corporels aux enfants. Bien que le Saint-Siège ait affirmé qu'il "n'encourageait pas les châtiments corporels", nos recherches (celles du Comité des droits de l'enfant) montrent que dans le Catéchisme de l'Eglise Catholique (qui expose la doctrine de l'Eglise catholique sur une grande variété de thèmes) l'article qui s'adresse aux parents cite un texte religieux qui est utilisé partout dans le monde pour justifier l'usage du châtiment corporel dans l'éducation des enfants. L'influence du Saint-Siège, à travers le droit canon et le Catéchisme de l'Eglise catholique, s'étend au monde entier. Par exemple, le rapport du Saint-Siège de 2013 au Comité des droits de l'enfant déclare qu'en décembre 2010, plus de 57 600 000 enfants fréquentaient des écoles qu'il contrôle. Le Saint-Siège exerce aussi sa souveraineté sur le territoire de la Cité du Vatican (où le nombre d'enfants est de 39) dont la législation n'interdit pas toute forme de châtiment corporel des enfants.

En réponse aux questions du Comité sur le châtiment corporel pendant sa comparution, la délégation du Saint-Siège a déclaré qu' "il pourrait prendre en considération le projet de bannir les châtiments corporels en toute circonstance." Dans ses observations finales, le Comité a accueilli avec satisfaction cette décision mais s'est dit préoccupé que le Saint-Siège n'ait pas promulgué de consignes et de règles le bannissant des écoles, des institutions et des foyers catholiques. Il a rappelé au Saint-Siège que la Convention "n'autorise aucun niveau de violence à l'égard des enfants" et l'a

pressé d'interdire explicitement tout châtement corporel dans l'éducation, d'amender la loi canon et les lois de l'état du vatican, et d'user de son autorité pour promouvoir une éducation positive et non-violente et une interprétation de l'Ecriture qui ne pardonne pas le châtement corporel.